

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 22

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 10 de cet article, supprimer les mots :
« une disposition législative ou réglementaire ressortissant à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.